

TROIS-RIVIÈRES

GUADELOUPE



Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Commune de Trois-Rivières
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Trois-Rivières

- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Oui Non

- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 9 avril 2013 Non

- Existence d'un schéma directeur Oui Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière seule

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 8 625 habitants au 31/12/2017 (8 625 au 31/12/2016).

Source INSEE : population totale de la commune au 1er janvier 2017, date de référence 1er janvier 2014.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 185 abonnés au 31/12/2017 (4 208 au 31/12/2016).

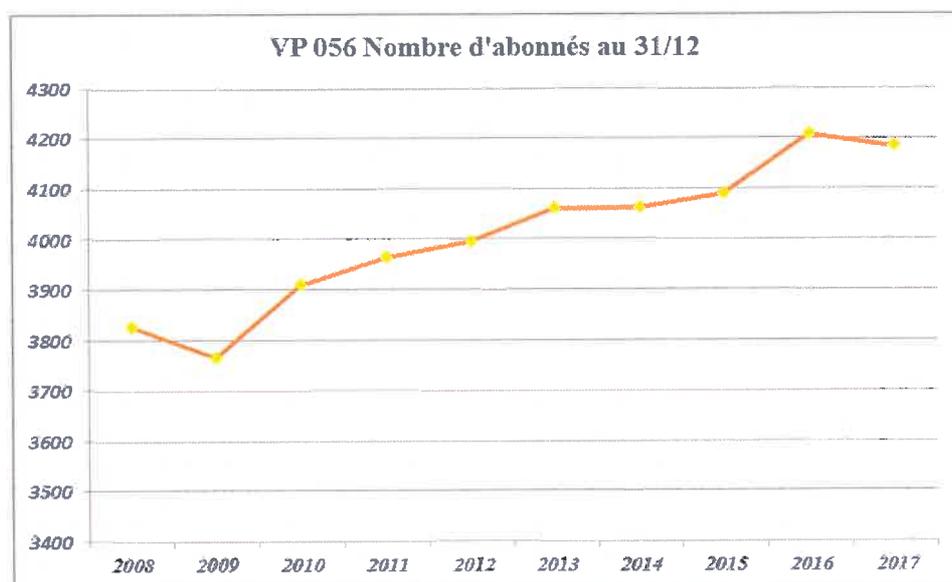
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation
Total Trois-Rivières	4 208	4 185	0	4 185	- 0,55 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 63,15 abonnés/km au 31/12/2017 (63,93 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 135,95 m³/abonné au 31/12/2017. (134,58 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

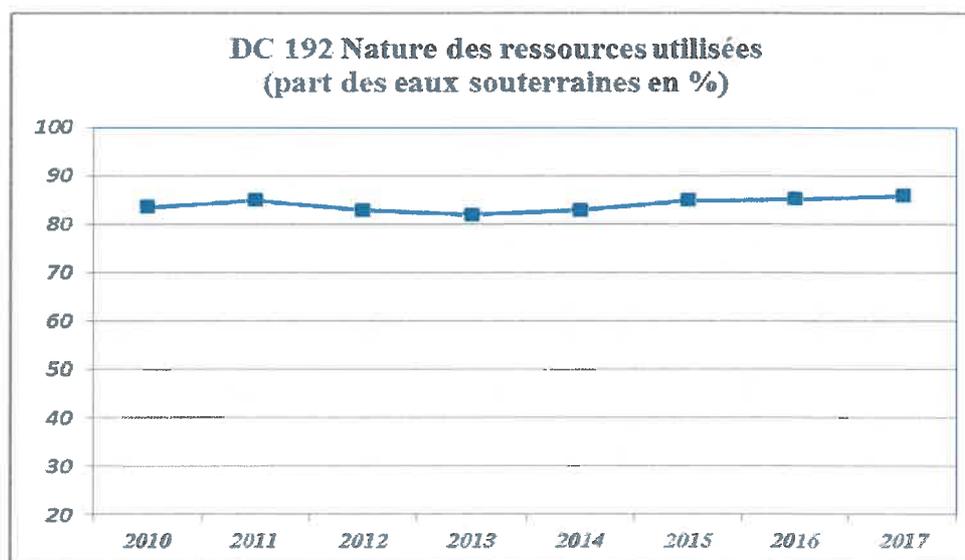
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 220 661 m³ pour l'exercice 2017 (1 232 126 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m ³ /h	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation %
Source Hermitage PLVT	Eau de source	59	512 622	507 525	- 1
Source Tête-Canal PLVT	Eau superficielle	38	182 040	174 826	- 4
Source Gommier PLVT	Eau de source	70	509 257	510 435	0,2
Source La Plaine PLVT	Eau de source	40	28 207	27 875	- 1,2
Total	-	207	1 232 126	1 221 661	- 0,9

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 86%.



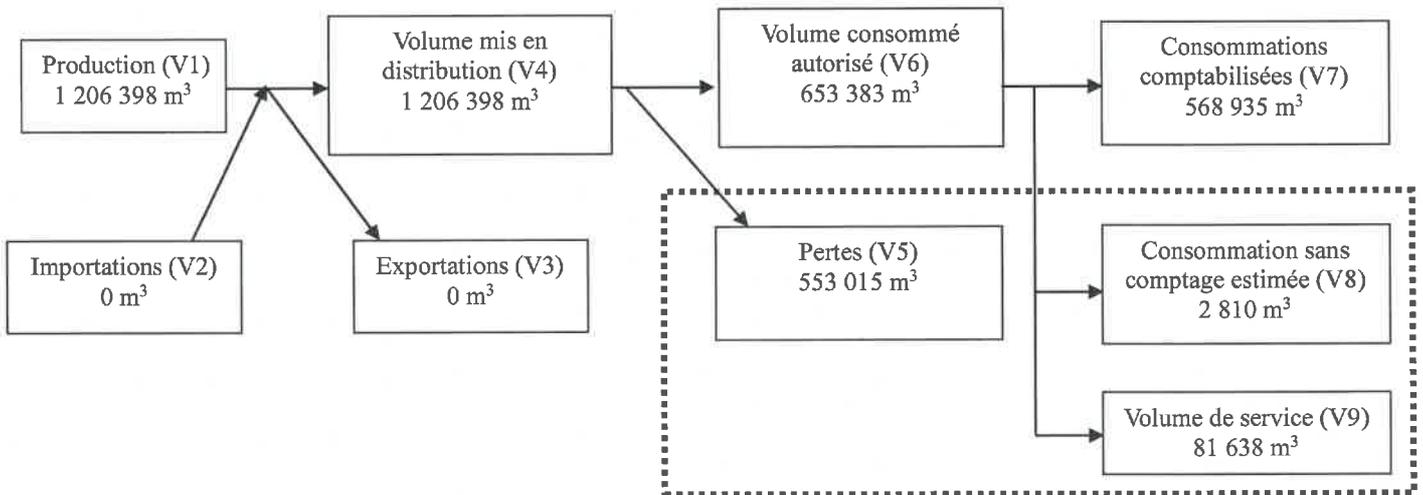
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'a pas recours à l'achat d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

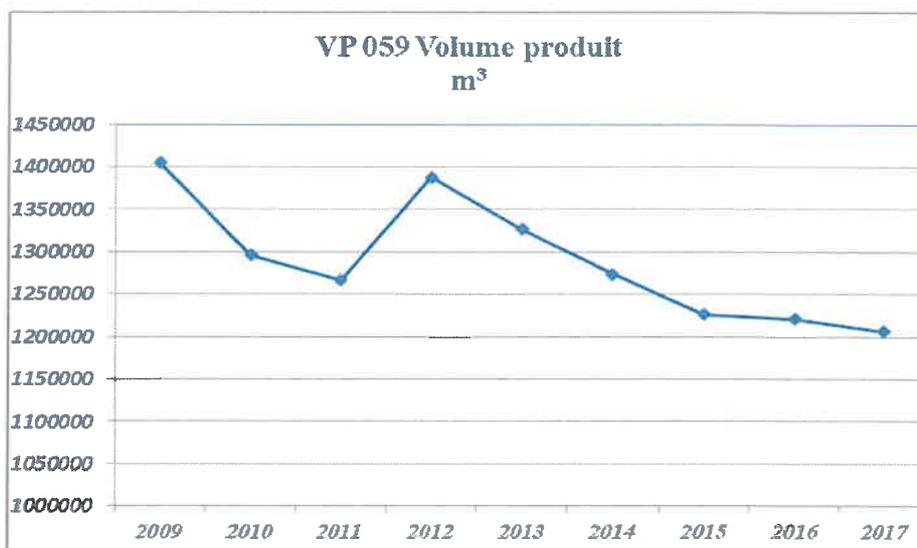


Le service dispose de 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Hermitage	Désinfection au chlore gazeux
Gommier	Filtration sur charbon actif, désinfection au chlore gazeux
Tête-Canal	Filtration sur sable, désinfection au chlore gazeux
La Plaine	Filtration sur charbon actif, désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé : les usines de traitement génèrent des pertes, lors des lavages des filtres par exemple.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Source Hermitage PLVT	512 622	507 525	-1%	60
Source Tête-Canal PLVT	179 309	171 329	-4,5%	50
Source Gommier PLVT	501 618	500 226	-0,3%	50
Source La Plaine PLVT	27 784	27 318	-1,7%	50
Total du volume produit (V1)	1 221 333	1 206 398	-1,2%	54,2



1.6.3. Achats d'eaux traitées



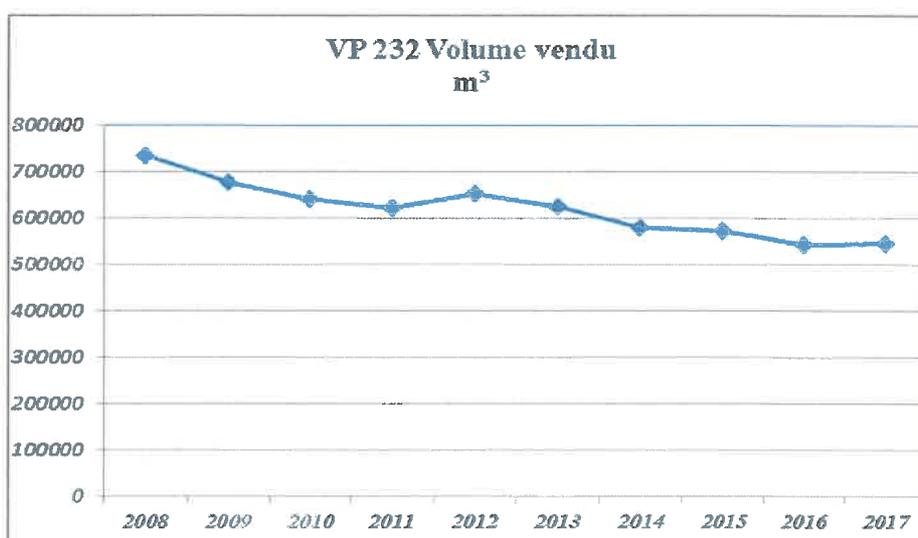
Le service n'a pas recours à l'achat d'eau traitée auprès d'autres services d'eau potable.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	566 309	568 935	0,5%
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total vendu aux abonnés (V₇)	566 309	568 935	0,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 810	2 810	0
Volume de service (V9)	82 683	81 638	-1,3

Le volume de consommation sans comptage (V8) correspond essentiellement aux essais de fonctionnement réglementaires des poteaux d'incendie sur la Commune.

Le volume de service est estimé en fonction des opérations d'entretien et de maintenance des sites (production, pompage) et du réseau : lavage de réservoirs, lavages des filtres (à sable et à charbon actif), purges de réseau, ...

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	651 802	653 383	0,2

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 66,27 kilomètres au 31/12/2017 (65,82 au 31/12/2016).

En 2017, la Régie des eaux a réalisé une extension de 450 ml du réseau de desserte, chemin des Cacaoyers à Bas-Schœlcher.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 12 € au 01/01/2017
12 € au 01/01/2018

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62,16 €	62,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
1 ^e tranche : de 0 à 40 m ³	1,36 €/m ³	1,36 €/m ³
2 ^e tranche : de 41 à 70 m ³	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
3 ^e tranche : au-delà de 70 m ³	1,95 €/m ³	1,95 €/m ³
Autre : spécial agriculteurs	0,97 €/m ³	0,97 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽¹⁾	2,1 %	2,1 %
Droit additionnel à l'octroi de mer (1 % du total HT)	0,0241 €/m ³	0,0249 €/m ³
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau) ⁽²⁾	0,109 €/m ³	0,1114 €/m ³
Pollution domestique (Office de l'Eau) ⁽²⁾	0,425 €/m ³	0,5 €/m ³
Prélèvement Voies Navigables de France	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽²⁾ Voir la note d'information de l'Office de l'Eau Guadeloupe jointe en annexe

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/04/2016 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/10/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/06/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant les prix pour la réalisation de travaux divers.

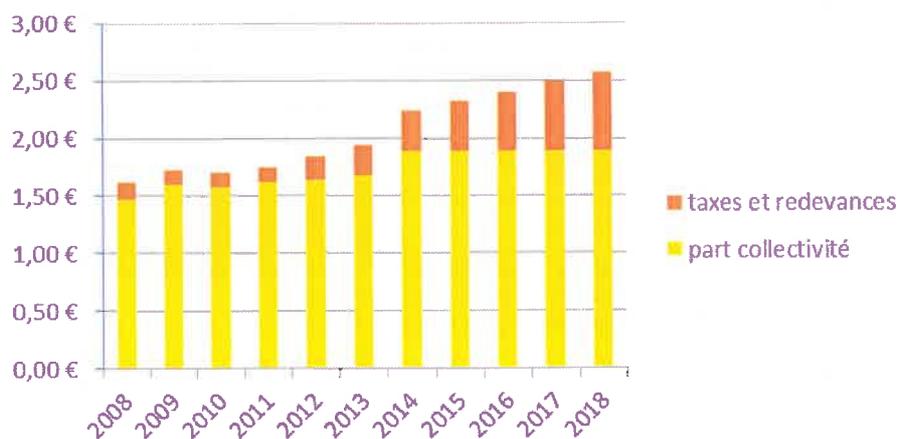
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE - 120 m³/an représentant 4 consommations trimestrielles de 30 m³ - sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62,16	62,16	0%
Part proportionnelle	201,40	201,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	225,36	225,36	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	13,08	13,37	2,2%
Redevance de pollution domestique (Office de l'Eau)	51,00	60,00	17,6%
VNF Prélèvement	0,00	0,00	-
Droit additionnel à l'octroi de mer	2,89	2,99	3,4%
TVA	6,14	6,33	3,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	73,11	82,55	12,9%
Total	298,47	307,99	3,2%
Prix TTC au m³	2,49	2,57	3,2%

D102.0 Prix du service au m³ pour 120 m³
au 1er janvier



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 568 935 m³ (566 309 m³ en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du montant de la facture-type est globalement due à l'augmentation des taux de redevances fixés par le Comité de Bassin Guadeloupe. (Cf. note jointe en annexe).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 079 488,41	1 122 187,40	4,0
<i>dont abonnements</i>	258 461,28	262 936,80	1,7
Recette de vente d'eau en gros	-	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 876,22	- 1 766,79	-74,3
Total recettes de vente d'eau	1 072 612,19	1 120 420,61	4,5
Recettes liées aux travaux	79 153,38	35 650,05	-55,0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	-
Autres recettes (voir détail ci-après)	27 808,97	31 042,21	11,6
Total autres recettes	106 962,35	66 692,26	-37,6
Total des recettes	1 179 574,54	1 187 112,87	0,6

Détail des autres recettes	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
<i>Frais accès au service et fermeture des branchements</i>	5 175,00	3 961,00	- 23,5
<i>Entretien des poteaux d'incendie</i>	22 633,97	22 823,31	+ 0,8
<i>Rémunération de l'exploitant par l'Office de l'eau⁽¹⁾</i>	-	4 257,90	-

⁽¹⁾ Cette rémunération vise à indemniser le service rendu par les exploitants qui perçoivent, à travers les factures d'eau qu'ils émettent à leurs abonnés, les redevances de l'Office de l'eau, à savoir :

- la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Cette rémunération, adossée aux redevances, est indépendante du calcul même des redevances et des périodes de consommation d'eau.

Elle se réfère uniquement aux frais relatifs à l'émission des factures d'eau et aux redevances perçues à travers ces dernières.

Le montant indiqué correspond au service rendu par la Régie des Eaux de 2013 à 2015.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 120 420 € (1 072 612 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	42	0	46	1
Paramètres physico-chimiques	42	0	46	2

Un prélèvement réalisé le 16 octobre à l'Ermitage a révélé une absence de chlore résiduel (paramètre physicochimique) générant ainsi l'apparition d'organismes microbiologiques.

Le 8 janvier 2018, l'ARS a transmis au service une alerte de dépassement du paramètre Chlordécone à l'usine de production d'eau potable de Gommier concernant un prélèvement du 11 décembre 2017. Le service a procédé au renouvellement de l'ensemble des filtres à charbon actif du 15 au 20 janvier.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	97,8 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	95,7 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	61%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

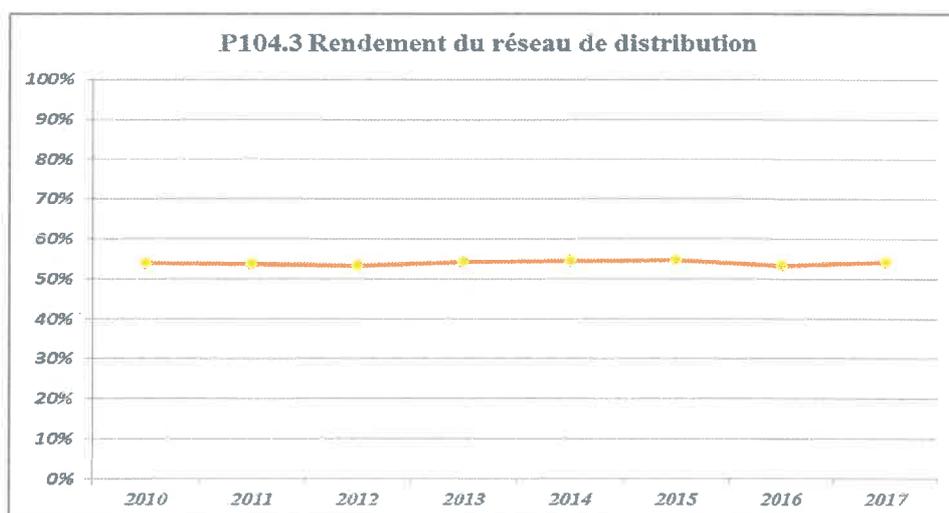
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	53,4 %	54,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	27,13	27,01
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	46,4 %	47,2 %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

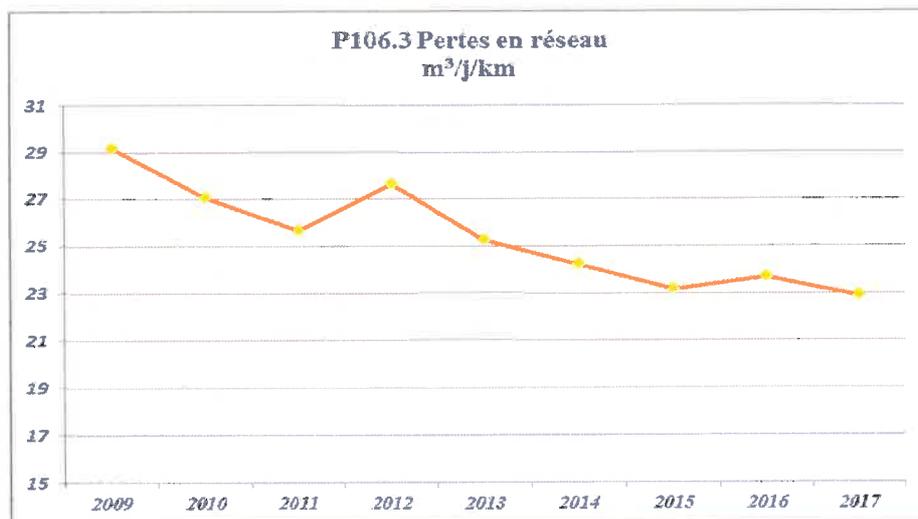
Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 26,4 m³/j/km (27,3 en 2016).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 22,9 m³/j/km (23,7 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0,550	0,600	0,400	1,615	0

Au cours des 5 dernières années, il a été renouvelé 3,165 km de réseau sur le linéaire total de 66,27 km.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,96 %** (1,97 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **54,2 %** (54,2% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 17 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (39 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 4,06 pour 1 000 abonnés (9,27 en 2016).

Ces interruptions de service non-programmées sont principalement dues à des ruptures de canalisations soudaines et visibles, le plus souvent sur les canalisations en amiante-ciment. Grâce au renouvellement du réseau de distribution de l'Hermitage (1515 ml remplacés par de la fonte), mis en service en avril 2017, leur nombre a nettement diminué.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100% en 2016).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

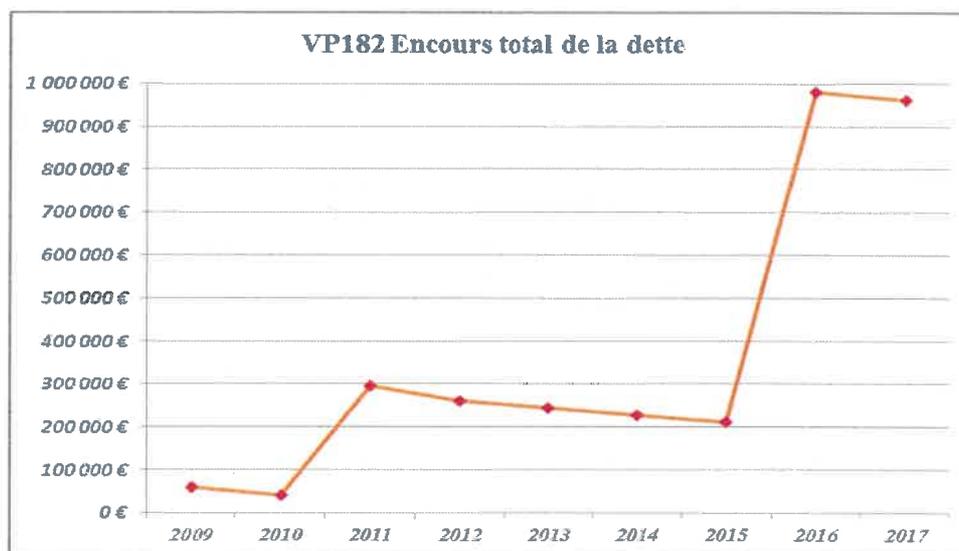


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	979 566,35	961 703,15
Epargne brute annuelle en €	122 820,25	150 304,57
Durée d'extinction de la dette en années	8	6,4

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 6,4 ans (8 en 2016).



Au cours de l'exercice précédent, la Régie des Eaux a contracté un emprunt de 787 100 € auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), correspondant à sa participation dans le financement de l'opération Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des résurgences de l'Ermitage :

<i>Participation Organismes publics</i>	
Etat - Fonds Exceptionnel d'Investissement 2015	2 728 400,00 € (69,3 %)
Office de l'Eau Guadeloupe	420 000,00 € (10,7 %)
<i>Participation Régie des Eaux</i>	787 100,00 € (20,0 %)
Montant total des études et travaux	3 935 500,00 € HT

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	111 833,94	159 552,52	+ 42,7 %
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	1 284 122,75	1 293 144,74	+ 0,7 %
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	8,71	12,34	+ 41,7 %

Pour l'année 2017, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2016 est de 12,34% (8,71 en 2016).

Depuis fin 2014, suite à la mise en œuvre du décret d'application de la loi « Brottes » de juillet 2013 interdisant la coupure de la fourniture d'eau en cas d'impayés, il est constaté une nette augmentation du taux d'impayés des factures d'eau (2014 : 6,04 %, 2015 : 6,15 %).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 6

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 1,43 pour 1000 abonnés (1,43 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	4530	4560
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers des travaux engagés en € HT	1 144 462	88 858,53
Montants des subventions en €	0	23 836,18
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux engagés comprennent tous les travaux, y compris les études liées à ceux-ci, ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Au cours de cet exercice budgétaire, le total des montants financiers engagés correspond :

- à un avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du captage des sources de l'Ermitage pour un montant 23 500 € HT : il s'agit de réaliser une étude de faisabilité de captage des sources en aval de la RN 1. En effet, les conclusions des études géotechniques et de l'étude de projet de conception des tranchées drainantes entre la route nationale et le massif de la Madeleine font ressortir des contraintes technico-économiques majeures non-prévues dans l'avant-projet ;

- au marché de Mise en œuvre de la télégestion des sites de production et de distribution du service eau de la commune de Trois-Rivières notifié en cette fin d'année pour un montant de 65358,53 € HT.

Les subventions perçus correspondent au solde d'aides financières :

- de l'Office de l'Eau pour la Réalisation des plans et états parcellaires dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des captages (4 836,18 €) achevés en décembre 2015 et

- du Conseil Régional pour les Études hydrogéologiques complémentaires et l'élaboration des dossiers réglementaires pour la mise en exploitation des résurgences de l'Ermitage (19 000 €) achevées en décembre 2015.

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		979 566,35	961 703,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	17 354,52	17 863,20
	en intérêts	5 980,44	6 461,10

L'en-cours de la dette correspond aux emprunts contractés auprès de l'Agence Française de Développement dans le cadre de la participation du service au financement des opérations suivantes :

- les travaux de renforcement de la distribution à Delgrès en 2011, 282 000 € et*
- les travaux de renforcement de l'AEP à partir des résurgences de l'Ermitage en 2016, 787 100 €.*

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 212 286.15 € (232 267.06 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Aménagement du captage des nouvelles résurgences de l'Ermitage - Etude de faisabilité en aval RNI	-	1 070 000 € HT
Augmentation de la capacité de stockage à l'Ermitage (+ 1500 m ³)	1 200 000 € HT	1 200 000 € HT
Création d'un réseau d'adduction du réservoir de Gommier à partir du réseau de l'Ermitage	450 000 € HT	450 000 € HT
Mise en œuvre de la radio relève des index des compteurs particuliers	124 950,00 € HT	-
Renouvellement du réseau d'adduction du réservoir de Bord-de-Mer avec reprise de 48 branchements afin de fiabiliser la distribution de l'eau potable	219 593,60 € HT	-
installation de débitmètres électromagnétiques aux points de prélèvement de la ressource	90 000 € HT	-
remplacement de canalisations en amiante-ciment Chemin de Poterie	-	-
Extension du réseau Chemin des Pipirits (150 ml) à Poterie	-	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Projets validés en amont du Plan Eau DOM – délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017		
Installation d'un système de télégestion et de matériels de mesure et d'enregistrement en continu et équipements de régulation (<i>volumes produits et distribués, heures de fonctionnement, niveaux de réservoirs...</i>) afin de contrôler à distance la mise en distribution de l'eau potable et ainsi mieux gérer les interventions.	2017-2018	127 976,61 € HT
Renouvellement des compteurs particuliers âgés de plus de 15 ans soit 1800 compteurs	2017-2019	347 107,06 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Aucune opération mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement n'a été initiée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 625	8 625
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,49	2,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	95,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	53,4 %	54,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	27,3	26,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	23,7	22,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,97 %	0,99 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	52,5 %	52,5 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,27	4,06
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	8	6,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,71 %	12,34 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,43	1,43

Handwritten scribbles and faint markings in the top left corner, possibly including a signature or initials.

REPECTORS DE MA...
04 OCT. 2018
Ice Courier

ANNEXES

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse desservie :
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr
Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:

Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.

Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2017 0020 204262 du 10/10/2017

PERIODE DE FACTURATION : DEUXIEME TRIMESTRE 2017.

Votre consommation	120 m³
---------------------------	--------------------------

Montant TTC

Distribution de l'eau	230.10
Organismes Publics	68.31

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

Montant du trimestre **298.41 €**

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER **298.41**

Avant le : 10/10/2017

volume
facturé

PROCHAINE RELEVÉ EN FIN SEPTEMBRE 2017.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
11 RUE DE L'AFRIQUE
97114 TROIS-RIVIERES
Tél.: 0590 92 96 54

Exercice de prise en charge : 2017

Réf. Fact.	2017 0020 204262
------------	------------------

Montant	298.41 €
---------	----------

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le : 10/10/2017

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
97114 TROIS-RIVIERES

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2017 0020 204262

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
958756	15	31/03/2017	120	30/06/2016	0	120	-					
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												
Abonnement							4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1							120 m ³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics												
Prélèvement de la ressource en eau (Office de l'Eau							120 m ³	0.1090	13.08	2.10	0.27	13.35
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)							120 m ³	0.425	51.00	2.10	1.07	52.07
Octroi de mer							1 %	2.89	2.89	0.00	0.00	2.89
TOTAL A PAYER									292.33		6.08	298.41

LEXIQUE

Abonnement

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la ressource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé, destinée à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de propriétaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux munis de justificatifs de votre situation

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse desservie :
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr
Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:

Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.

Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2018 0011 212695 du 01/06/2018

PERIODE DE FACTURATION : PREMIER TRIMESTRE 2018.

Votre consommation	120 m³
---------------------------	--------------------------

Montant TTC

Distribution de l'eau 230.10

Organismes Publics 77.90

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

Montant du trimestre 308.00 €

Solde dû des factures précédentes

MONTANT A REGLER 308.00

Avant le : 14/06/2018

volume
facturé

PROCHAINE RELEVÉ EN FIN JUIN 2018.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

**REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
11 RUE DE L'AFRIQUE
97114 TROIS-RIVIERES
Tél.: 0590 92 96 54**

Exercice de prise en charge : 2018

Réf. Fact. 2018 0011 212695

Montant 308.00 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le : 14/06/2018

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
97114 TROIS-RIVIERES

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2018 0011 212695

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire				
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³					
958756	15	31/03/2018	120	30/06/2016	0	120	-				
LIBELLÉ						Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau											
Abonnement						4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1						120 m ³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics											
Prélèvement de la ressource en eau(Office de l'Eau						120 m ³	0.1114	13.37	2.10	0.28	13.65
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)						120 m ³	0.500	60.00	2.10	1.26	61.26
Octroi de mer						1 %	2.99	2.99	0.00	0.00	2.99
TOTAL A PAYER								301.72		6.28	308.00

LEXIQUE

Abonnement

Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation

Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la ressource en eau

Redevance calculée sur le volume d'eau consommé, destinée à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux

Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée

Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer

Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de propriétaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux munis de justificatifs de votre situation



L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2018
Chiffres 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement

individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

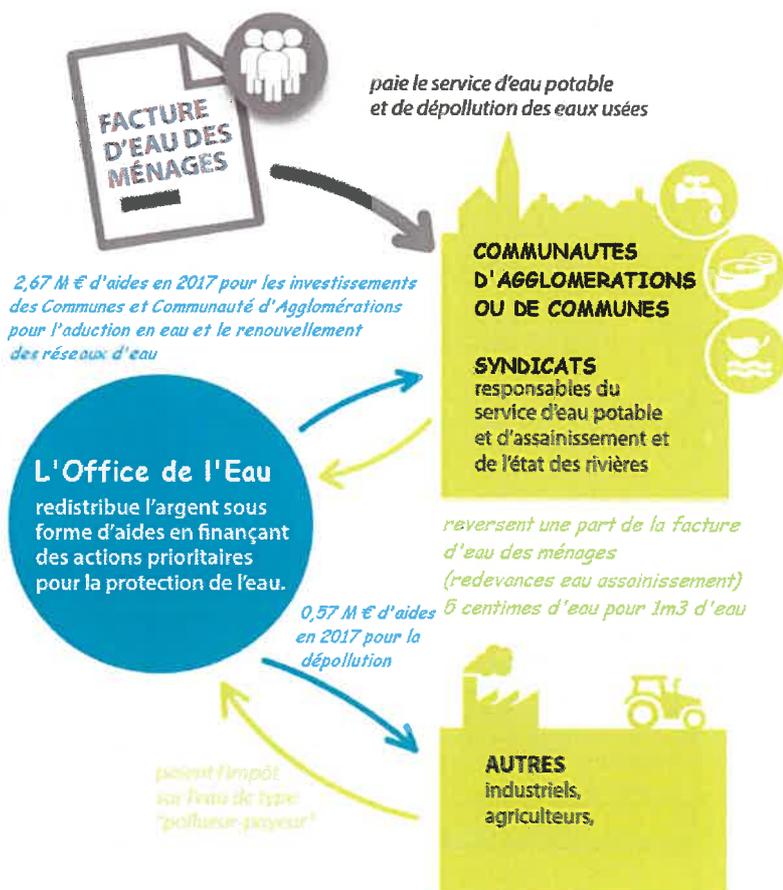
Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de l'Eau et de la Biodiversité Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Les Offices de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2017 ?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 10,7 millions d'euros

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Redevances Eau et Assainissement	Montants (euros)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3.931.380 €
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	5.549.934 €
Redevance pollution diffuse	202.270 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1.023.949 €
TOTAL	10 707 533 €

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
 Courrier Arrivé
 Le : 04 OCT. 2018
 Services Courrier

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2017 à environ 3,33 millions euros (3 330 469,60 euros).

AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2017 ?



87196 €

Versés aux établissements publics pour la connaissance et la protection de la ressource en eau



2 672 910 €

Versés aux collectivités pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), la création et la mise aux normes des usines de production d'eau potable, le renouvellement des réseaux, les économies d'eau



570 363 €

Versés aux collectivités et industriels pour améliorer le raccordement à l'assainissement collectif, améliorer le traitement des eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles et limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires

Versés à la chambre d'Agriculture Pour la mise en place de la collecte des déchets de l'agrofourniture : Emballages vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF) et Produits Phytosanitaires Non Utilisées (PPNU)

Pour la mise en place d'une filière pérenne de gestion des intrants agricoles en fin de vie : création de l'éco organisme AGRIVALOR Guadeloupe

Le Plan Départemental de Secours en eau potable (2017), le Plan Eau DOM et le Plan biennuel d'actions des EPCI



En 2017 l'Office de l'Eau Guadeloupe et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont poursuivi la mise en œuvre des travaux d'urgence initiés dans le cadre de la phase 3 du **Plan Départemental de secours en eau potable**.

Parallèlement à ce plan l'Office de l'Eau a également accompagné au titre de son PPI 2013-2018 des opérations sur les communes de Basse-Terre (centre ville) et Gourbeyre (Bisdary, Palmiste).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Eau DOM, les membres de la Conférence Régionale de l'Eau (État, Région, Département, Office de l'Eau, Comité de bassin, AFD et CDC), conscients des difficultés auxquelles font face les collectivités qui gèrent les services d'eau potable et afin de les accompagner pour améliorer durablement la situation des usagers, ont décidé de lancer deux appels à projets, à destination des collectivités gestionnaires portant sur :

- **Appel à projets recherche et la réduction des fuites dans les réseaux et l'amélioration des rendements**
- **Appel à projets réduction des volumes d'eau potable distribués mais non comptabilisés**

Chaque appel à projet est doté d'une enveloppe de 3 Millions d'euros de subventions soit 6 millions d'euros au total répartis de la manière suivante :

- ⇒ Office de l'Eau : 1 million d'euros
- ⇒ Etat : 1 million d'euros
- ⇒ Conseil Régional : 1 million d'euros
- ⇒ Fonds Européen FEDER : 3 millions

Porteurs	Projets	Montants
CCMG	AAP Plan Eau DOM Amélioration du suivi, Connaissance et renouvellement de Réseaux.	80,000.00 €
LAMENTIN	AAP Plan Eau DOM Recherche de fuites, Télégestion et renouvellement des réseaux	79,000.00 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Télégestion des réservoirs et pompages	34,937.43 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Remplacement de compteurs et recherche des non raccordés	201,691.50 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs abonnés	207,000.00 €
RENOC	AAP Plan Eau DOM Renouvellement de compteurs	204,991.53 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs particuliers et mise en place de la relève des index à distance	92,561.87 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Mise en œuvre de la radio relève des index des compteurs	99,960.00 €
TOTAL PARTICIPATIONS DE L'OFFICE DE L'EAU AUX AAP PEDOM		1 000 142.33 €

Suite au passage de l'ouragan Maria sur le territoire guadeloupéen la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC), la Commune de Pointe Noire et la Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre (CANBT) ont également sollicité une aide de l'Office de l'Eau Guadeloupe pour les projets de **Travaux d'urgence sur les prises en rivières de Trou à Diable (Bouillante), Baille Argent et Apôtres (Pointe Noire)**.

Les aides attribuées par l'Office de l'Eau pour ces travaux d'urgence seront intégrés au **Plan Biennuel d'Actions Prioritaires (PBAP) de 71 millions d'euros élaboré par la Conférence des Présidents de Communautés d'Agglomérations et de Communes**

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauguadeloupe.com

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE
<http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net>

